

Newsflash

11 janvier 2008

Droit du travail et de la sécurité sociale, droit des étrangers

Elargissement de l'espace Schengen à 9 nouveaux Etats membres

Lors d'un récent sommet à Bruxelles, l'élargissement de l'espace Schengen à 9 pays a été approuvé.

Depuis le 21 décembre 2007, neuf nouveaux Etats membres de l'UE appliquent entièrement la réglementation Schengen. Il s'agit de la presque totalité des États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004: L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Hongrie, Malte et la Pologne.

L'espace Schengen comprend maintenant la Norvège, l'Islande et tous Etats membres de l'UE à l'exception de Chypre, de la Bulgarie, de la Roumanie, du Royaume-Uni et de l'Irlande.

Cet élargissement a pour conséquences pratiques, entre autres, la suppression des contrôles à la frontière entre ces pays, un visa uniforme valable pour tout le territoire Schengen et la dispense de l'obligation de visa pour les ressortissants des pays tiers qui bénéficient déjà d'un droit de séjour dans 1 pays Schengen pour un séjour de maximum 90 jours valable dans tout autre pays de l'espace Schengen.

Matthias Lommers, Avocat, Tel.: +32 2 800 70 69, E-mail: mlommers@laga.be
Lynn Bogaert, Avocat, Tel.: + 32 2 800 71 14, E-mail: lybogaert@laga.be



© 2008 Laga — www.laga.be — Le contenu et la présentation de ce Newsflash sont protégés par le droit d'auteur ainsi que tout autre droit de propriété intellectuelle applicable. Aucune reproduction sous quelque forme ou sur quelque medium que ce soit n'est autorisée sans le consentement explicite de Laga ou de ses collaborateurs.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre correspondant Laga habituel ou Fabienne Fonder (ffonder@laga.be). Bien que Laga veille à la fiabilité des informations fournies, celles-ci présentent un caractère général et la responsabilité de Laga ne saurait être engagée si une erreur devait s'y être glissée. De même, Laga ne saurait être tenu pour responsable de l'usage ou de l'interprétation qui pourraient être faits de ces informations sans son consentement.